



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P213\_2021

Date : 02/07/2021

**OBJET : Bâtiment industriel sur la ZAE de la Bretonnerie à Valognes - Bail dérogatoire avec l'Ecole d'Usinage du Cotentin**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, compétente en matière de développement économique, gère à ce titre plusieurs espaces d'accueil d'entreprises.

Dans ce cadre, elle a décidé en 2020, l'acquisition d'un bâtiment sis sur la ZAE de la Bretonnerie, la Fosse de Premesnil à Valognes.

Celui-ci, construit en 2018, d'une surface de 777,39 m<sup>2</sup> comporte une zone de bureaux, un atelier, une mezzanine et 6 portes sectionnelles.

L'objectif était de permettre l'implantation d'une école de production dédiée à l'usinage.

Ainsi, afin d'accueillir au sein de ce bâtiment l'association « Ecole d'Usinage du Cotentin », il est proposé de passer avec celle-ci un bail dérogatoire d'une durée de trois ans, moyennant une redevance dont les tarifs ont été fixés par délibération en date du 16 février 2021.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

**Vu** la délibération n° DEL2021\_016 du 16 février 2021 fixant les tarifs d'occupation du bâtiment industriel de Valognes,

### Décide

- **De passer** avec l'association « Ecole d'Usinage du Cotentin » dont le siège est situé ZA de la Vérangerie, BP 25, 50360 Picauville, immatriculée sous le numéro 853 491 181 00014, représentée par son Président, Rodolphe CHANTREUIL, un bail dérogatoire à compter du 23 novembre 2020 pour se terminer le 23 novembre 2023,

- **De préciser** que les termes du bail fixent les conditions de mise à disposition du bâtiment industriel de 777,39 m<sup>2</sup> situé ZAE de la Bretonnerie, la Fosse de Premesnil à Valognes,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**